

8. Les subventions : élément structurant de l'industrie québécoise

Sans que la question ne soit nécessairement abordée de front, les discussions sur la carrière de musicien et le contexte québécois sont toujours traversées par le fait que les fonds publics remplissent un rôle crucial dans l'économie de la musique. Au cours des entretiens, il a ainsi été souvent question de la place des subventions, mais aussi des règles qui les encadrent ainsi que de leurs conséquences pour les musiciens et leurs relations avec les maisons de disques. Quelques participants ont d'abord rappelé plus spécifiquement qu'il est pratiquement impossible de rentabiliser un projet ou de développer une carrière au Québec sans accès aux fonds publics.

Philippe : « Là je parle beaucoup de subventions, mais je tiens à préciser que c'est impossible de faire de l'argent au Québec si tu n'as pas de subventions (rires), c'est impossible. Ça coûte trop cher faire un album. [...] Tous les artistes que je connais qui ont un peu de succès, pour arriver dans leurs frais, ils ont tous des subventions. »

Richard : « Évidemment au Québec, ça c'est un grand cadre qu'il faut garder en tête dans la question de la mise en marché et du fonctionnement de la culture au Québec, c'est-à-dire que c'est subventionné. Et par chance hein, parce qu'une population de quoi, même pas huit millions d'habitants, c'est rien. C'est le Kazakhstan je veux dire. Donc on n'a pas les moyens, en terme d'économie, d'avoir une culture aussi forte que celle qu'on a au Québec. On serait supposé d'être plutôt comme la Saskatchewan, sans rien leur enlever. »

Cependant, comme plusieurs répondants l'ont souligné, les subventions sont difficilement accessibles pour les artistes indépendants étant donné les critères qui régissent les différents programmes, à commencer par Musicaction. La règle maintes fois citée en exemple est celle voulant que pour recevoir une enveloppe dédiée à la production d'un album, celui-ci doit faire l'objet d'une entente avec un distributeur reconnu par Musicaction. Or, il est très rare de voir des artistes autoproduits au Québec signer un contrat directement avec un distributeur. Ceux-ci préfèrent généralement travailler avec des maisons de disques qui disposent d'une équipe de marketing et de relations de presse qui est en mesure de donner une certaine visibilité à un produit. Ainsi, certains répondants ont été déçus lorsqu'ils ont compris qu'il leur était impossible d'avoir accès à un soutien étatique dans une démarche indépendante visant à profiter des outils numériques.

Vincent : « En fait on visait beaucoup le mode indépendant, puis quand est venu le temps d'essayer d'avoir des subventions, le modèle Musicaction, tout ça, c'est vraiment un modèle carré où pour avoir une subvention, il faut que t'aies une entente de distribution. Ça te prend quasiment une entente avec une maison de disques. Un distributeur ça sert à rien sinon. [...] Avant d'avoir une maison de disque, je suis allé rencontrer le monde à Musicaction. J'étais comme "ok qu'est-ce que ça prend pour se faire subventionner un album avec Musicaction?" On m'a dit "ça te prend un démo avec trois chansons, nanana, puis ça te prend une entente de distribution reconnue". J'ai dit "mettons que nous on ne veut pas distribuer notre album en CD, puis qu'on veut le distribuer en numérique, ce serait quoi qu'il nous faudrait comme entente de distribution?" Elle dit "bien il faudrait que ce soit une entente de distribution numérique reconnue par Musicaction." Alors je lui dis "iTunes, Bandcamp, ça est-ce que c'est reconnu?" Elle fait "non, ça ce n'est

pas reconnu". [...] Fait que là je suis comme "ok mais c'est quand même pas mal établi depuis 2007, genre ça fait quasiment dix ans que tous les usagers..." Mais pour eux, ce n'est pas reconnu. Il faut que tu passes par un distributeur physique qui va distribuer numériquement. »

Ce point est vu comme une injustice par certains répondants qui jugent que plusieurs artistes qui sont déjà capables de faire un développement intéressant sans support pourraient potentiellement continuer à progresser de cette façon grâce aux subventions. Or, lorsqu'un musicien indépendant veut passer à un autre niveau dans sa carrière, il doit absolument signer avec une maison de disques pour avoir accès au financement public.

Patrick : « Ce qui est naïeux là-dedans, c'est que l'artiste qui fait le travail de créer de la musique, mais qui s'occupe de la diffuser aussi, quand il arrive à un point où ça pourrait commencer à être rentable, bien la seule manière d'avoir accès à une grosse partie des aides qui sont disponibles pour la filière musicale au Québec, bien il est obligé de faire affaire avec une maison de disques. »

Éric : « C'est littéralement injuste en fait selon moi. On n'a rien à changer à notre groupe à part de signer un papier avec une compagnie qui n'a pas rapport avec notre musique, puis tout à coup on peut avoir du financement. [...] Fait que c'est quand même une idée qui nous trotte en tête d'éventuellement entrer en collaboration avec une compagnie afin spécifiquement d'avoir accès à Musicaction et Maxfact. Parce que même si on réussit à faire des clips le fun, ce serait intéressant d'avoir un 15 000\$ de budget pour faire un clip comme bien des groupes ont. [...] Ce serait le fun à moment donné de voir ce que ça donnerait si on avait du financement, pour engager une plus grosse équipe, tout le kit. Avec Musicaction ce serait le fun de pouvoir faire une campagne de promotion plus accotée, payer des relationnistes de presse. Toutes ces affaires-là dans le fond, on réussit à montrer que c'est possible de le faire sans, mais on aimerait bien ça être éligibles, mais c'est juste que c'est un non-sens selon moi. »

Selon Patrick, on peut même voir des artistes autoproduits remplir eux-mêmes des formulaires de demandes de subvention pour ensuite demander à un intermédiaire reconnu par ces programmes de les signer comme s'ils étaient leur producteur. En échange, certaines compagnies demanderaient même à l'artiste de leur verser un pourcentage du montant reçu sous prétexte qu'ils ne l'auraient pas obtenu sans eux, mais sans réellement lui fournir de services. Karine a vécu exactement ce genre de situation lorsque son groupe indépendant a voulu bénéficier d'une subvention pour organiser une tournée à l'étranger.

Karine : « On ne pouvait pas avoir d'aide à la tournée parce qu'on n'est pas un producteur reconnu. Donc pour avoir accès à l'aide à la tournée, j'ai besoin d'un producteur. Donc le directeur d'une maison de disques nous a dit "vous ne pouvez pas avoir d'argent, alors à la place je vais dire que je suis votre producteur, comme ça vous allez avoir accès à l'argent de l'aide à la tournée puis vous ferez les demandes vous-même. Je ne vais pas vous les faire là", c'est vraiment une affaire de prête-nom. "Je vais faire un 10% sur la demande de subvention, parce que je vous aide à l'avoir, puis on va séparer 50-50 les crédits d'impôt à la fin de l'année." »

Patrick : « Ce qui fait qu'il y a du monde qui réussit à se maintenir comme entreprise en monnayant par exemple des droits d'accès. Ça tu comprends que c'est hyper confidentiel là. Mais si tu veux la réalité de comment ça fonctionne, des projets qui ont été poussés par le groupe, montés par le groupe, remplis le formulaire à 90% par le groupe, qui ont fait tout le *booking*... Le groupe n'a pas le droit de déposer, il n'a pas accès aux subventionneurs qui devraient pourtant soutenir les artistes. Fait que t'es obligé de passer par une entreprise, maison de disques, compagnie de gérance, peu importe, qui est déjà reconnue, puis eux vont prendre un pourcentage. Ils ont un pouvoir énorme parce que si tu ne passes pas par eux, tu n'as aucune chance d'avoir l'argent. »

Ce genre d'expérience est peut-être l'exemple le plus extrême des conséquences des règles d'attribution des subventions, mais illustre tout de même une tendance plus large observée par de nombreux répondants. Même en faisant preuve de débrouillardise et d'esprit d'entrepreneur, en produisant un album avec ses propres moyens et en organisant une tournée soi-même, un artiste doit généralement s'associer à un intermédiaire pour avoir accès à une aide publique. Pis encore, certains sont forcés de partager l'argent reçu avec une entreprise qui ne les a pas appuyés, mais qui ne fait que profiter de la position de force que lui procurent ces règles.

Ainsi, les critères d'attribution des subventions forcent les musiciens à converger vers les maisons de disques et agissent ironiquement comme une sorte de barrière à la rentabilité pour les artistes autoproduits. Il est en effet pratiquement impossible de rentabiliser la production et la commercialisation d'un album sans aide publique, mais on ne peut obtenir ce soutien sans se faire remarquer par une maison de disques. Ces mécanismes viennent donc amplifier l'effet de plafonnement que vivent plusieurs musiciens indépendants et contrecarrent les possibilités d'émancipation amenées par le régime numérique. Plus encore, l'importance des subventions et le fait que leurs critères d'attribution favorisent fortement les maisons de disques créent un déséquilibre entre celles-ci et les artistes. Ces derniers ont peu de pouvoir de négociation face aux producteurs avec qui ils doivent presque obligatoirement s'entendre pour avoir accès au soutien financier de l'État. Les maisons de disques profitent de cette situation qui les rend incontournables pour les artistes qui veulent rayonner et rentabiliser leur pratique grâce à l'accès qu'elles leur donnent aux fonds publics, tout en cessant d'investir des fonds privés en production d'enregistrements.

Selon les propos de certains répondants, les maisons de disques vont parfois, dans le cadre d'une entente de commercialisation typique, prendre un pourcentage des montants de subvention qui sont versés à un artiste pour l'enregistrement d'un album ou même d'autres types de dépenses.

Philippe : « La maison de disques, la manière que ça fonctionne, quand on reçoit une subvention, eux ils ont des montants de ça inévitablement. Tu sais, l'argent circule. »

Maxime : « C'est étonnant de voir où vont les subventions, où vont les bourses, où va l'aide à la production, le roulement d'entreprise, tout ça. Souvent, c'est un infirme pourcentage qui va à l'artiste, alors que c'est la base de cette industrie (rires), ça n'a pas d'allure. »

Christophe : « La *cut* [de producteur de spectacle] elle est cimentée, elle ne bouge pas, c'est 20%. T'as compris qu'ils prenaient une *cut* aussi sur la subvention, sur l'argent qu'eux reçoivent qui devrait... Donc on reçoit une subvention sur laquelle ils se prennent une *cut*, ce qui est sous prétexte que ça nous sert à nous, mais dans les faits ça leur sert aussi. [...] Parce qu'eux de leur côté ils ont aussi accès à des subventions strictement pour aider leur entreprise. C'est là qu'elle est l'arnaque. Ils ont des subventions administratives, il y a plein de programmes pour aider les entreprises culturelles, à la pelletée, mais en plus de ça, nous on n'a pas leurs chiffres à eux. On ne sait pas leur comptabilité ça ressemble à quoi à chaque

mois, qu'est-ce qu'ils réussissent à aller chercher à cause de nous autres, dans une perspective plus d'aide administrative. Nous on a juste la partie qui nous est donnée, ce que le gouvernement a jugé bon de nous donner pour nous aider dans notre tournée mettons. Mais là-dessus, ils se prennent une *cut* de 20% pareil, qui s'ajoute à la partie qu'ils vont chercher pour leur administration, mais on n'a pas les chiffres. »

Christophe fait ici référence au fait que pour obtenir des enveloppes d'aide aux entreprises culturelles, mais aussi pour obtenir le statut de producteur reconnu auprès de Musicaction, les maisons de disques doivent correspondre à une série de critères, notamment le fait d'avoir un certain nombre d'artistes sous contrat. Sur cette question, plusieurs participants ont dit avoir l'impression que les maisons de disques survivent en bonne partie grâce aux subventions de Musicaction et de la SODEC et qu'elles sont incitées à signer des artistes pour correspondre à leurs critères. Elles seraient donc en quelque sorte dépendantes des artistes qu'elles signent pour survivre, alors que les artistes ont souvent l'impression d'être dépendants d'elles pour avoir accès aux fonds publics et rentabiliser leur projet. À écouter ces répondants, les artistes seraient ainsi une sorte d'actif qui permet aux maisons de disques de s'assurer un financement récurrent. Dans cette optique, les artistes ne recevraient pas leur juste part des fonds qui sont alloués à l'industrie de la musique.

Patrick : « Eux, leur quotidien, c'est remplir des demandes de subvention pour ces groupes-là. Essayer de faire du *booking*, puis essayer de rentrer un peu d'argent là-dedans, mais moi je pense que les maisons de disques ont beaucoup besoin des artistes honnêtement, parce que l'état actuel des choses fait qu'ils ont besoin d'artistes pour pouvoir demander des subventions pour soutenir les artistes. C'est niais comme ça. Pour continuer d'exister puis payer le personnel de la maison de disques, il faut que t'aies des produits à vendre pour lesquels tu demandes du soutien à Musicaction. »

Karine : « On a l'impression qu'on leur doit le ciel de vouloir travailler avec nous, alors qu'ils en signent le plus possible pour avoir une plus grosse enveloppe tu sais. »

Quelques répondants ont donc exprimé d'importantes frustrations par rapport aux modes de distribution des fonds publics et la place centrale qu'y occupent les producteurs et distributeurs. Ils ont aussi dit souhaiter que ces critères fassent l'objet d'une révision qui prenne en compte la nouvelle réalité de l'industrie de la musique qui est beaucoup moins centrée sur l'économie du disque. En effet, certains avancent que ces critères empêchent actuellement l'industrie d'assumer cette nouvelle réalité où le spectacle prend une place prépondérante et où les artistes ont surtout besoin de support pour organiser des tournées et avoir une meilleure visibilité. Alors que les subventions sont surtout orientées vers la production et la commercialisation d'enregistrements, mais que ceux-ci génèrent des revenus de plus en plus négligeables, on espère par exemple que l'exigence d'avoir un distributeur reconnu disparaisse.

Éric : « Les maisons de disques ne devraient pas être des maisons de disques. Elles devraient être des maisons de gestion de carrière artistique pour les musiciens. [...] L'obsession avec le disque, c'est de la folie, c'est fini. Il faut que les maisons de disques arrêtent de faire ça, puis il faut que le financement public ne soit plus basé sur le disque et tout va changer après ça selon moi. Si un groupe comme nous, qui sort de la musique en ligne de façon indépendante ou, peu importe, en collaboration avec une compagnie,

recevait du financement public, ça changerait bien des choses. [...] Fait que c'est ça, je dirais que si les maisons de disques développaient plus une expertise du spectacle au lieu du disque et si le financement public se basait plus du tout sur la réalité du disque, ce serait vraiment intelligent.»

Karine : « Le distributeur lui il s'assure une façon de rester en vie tu sais. Mais c'est fou là. Juste pour toute la numérisation, le distributeur fait encore la même *cut* que quand on vendait des CD, mais il n'a plus à payer de camions, de l'essence, de l'entreposage, de marchandiseurs. Tout ce qu'il fait c'est *uploader* la musique en ligne! Il fait plein de cash. Ça n'a aucun rapport! »

Ce genre de réforme impliquerait toutefois une réflexion plus large sur la logique de distribution des fonds publics qui pourrait remettre en question autant les critères que les objectifs. On peut par exemple se demander quelle place occuperont à long terme les enregistrements dans l'économie de la musique si les maisons de disques autant que les musiciens n'arrivent pas en tirer des revenus intéressants. La question des nouveaux critères demeure ouverte pour l'instant, mais quelques répondants pensent qu'il serait intéressant que des artistes indépendants puissent faire eux-mêmes une demande de subvention.

Richard : « La seule raison de sortir des CD, c'est que c'est encore un critère pour obtenir des subventions, à Musicaction entre autres. Pour Musicaction, ils ne se sont pas encore ajustés, la façon de reconnaître, si tu veux, le statut professionnel d'un artiste, c'est la distribution d'un CD physique. Ils ont un peu de misère, je pense, à voir ça va être quoi la prochaine façon. Parce que si t'enlèves ça, ça devient quoi le critère pour distinguer Yann Perreaut de ti-coune qui commence? Ça devient quoi l'élément distinctif? C'est encore la distribution d'un CD physique étonnamment. Moi je pense que c'est une erreur. »

Éric : « Moi je pense que ça devrait fonctionner... Fais tes preuves de façon un petit peu plus indépendante, comme tous les groupes commencent petit. Si tu montres que t'as la motivation puis une forme de professionnalisme pour sortir un projet qui a retenu l'attention de certaines personnes, pas nécessairement un niveau quantitatif, mais plus qualitatif, un bon niveau de production, vous avez fait des spectacles, vous avez attiré l'attention de certains médias, ok vous méritez d'avoir du financement public. »

Christophe : « À la limite, ça devrait être les artistes qui ont les subventions, qui reçoivent le gros chèque pour leur projet. Après ça bien ils donnent le droit à des tiers, des maisons de disques, des gérants, d'administrer ces subventions-là.»

Dans un contexte où les gouvernements provinciaux et fédéraux réfléchissent à l'avenir de la culture numérique et de son financement public, il serait important de prendre en considération le point de vue des artistes qui vivent plus difficilement de leur pratique, qui doivent s'acquitter d'un plus grand nombre de responsabilités, mais qui n'ont pas nécessairement accès à de nouvelles opportunités pour compenser à ces difficultés. Étant donné la logique de distribution des fonds publics, ils sont encore plus dépendants des intermédiaires, alors que la nouvelle réalité les force paradoxalement à se montrer plus autonomes. L'étude ne visait pas spécifiquement à décortiquer les programmes de subventions, mais les nombreux commentaires des participants sur cette question nous portent à croire qu'il est nécessaire d'enquêter davantage du côté des musiciens québécois pour réfléchir à la meilleure façon de soutenir publiquement la création musicale.